

CODE DE DEONTOLOGIE

Ce document fait l'objet d'une présentation à tout candidat au coaching lors du premier rendez vous en préalable à tout contrat

Exercice du Coaching

Le coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation, de son niveau attesté de capacités et de compétences opérationnelles, de son expérience et de sa supervision initiale. –

Confidentialité

Le coach s'astreint à la plus stricte confidentialité quant au nom de ses clients (sauf avis contraire de ceux-ci), au contenu et aux résultats des processus de coaching.

Supervision

L'exercice professionnel du coaching nécessite une supervision. Les Coachs professionnels en activité sont tenus de s'engager dans un processus de supervision et d'y recourir à chaque fois que la situation l'exige.

Respect des personnes

Le coach, conscient de sa position, s'interdit d'exercer tout abus d'influence, d'émettre tout jugement ou conseil ou de prendre position .

Le coach s'engage à respecter la dignité et l'honneur du coaché par la reconnaissance de son identité propre, de ses ressources personnelles uniques et par la pertinence de ses demandes.

Obligation de moyens

Le coach prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande du client, le développement professionnel et personnel du

coaché, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère ou à un professionnel plus adapté

Le coach présente la nature et les buts de l'intervention en termes clairs et facilement compréhensible

Refus de prise en charge

Le coach peut refuser une prise en charge de coaching pour des raisons propres à l'organisation, au demandeur ou à lui-même.

Lieu du Coaching

Le coach se doit d'être attentif à la signification et aux effets du lieu de la séance de coaching.

Responsabilité des décisions

Le coaching est une technique de développement professionnel et personnel. Le coach laisse de ce fait toute la responsabilité de ses décisions au coaché.

Protection de la personne

Le coach adapte son intervention dans le respect des étapes de développement du coaché. – Protection des organisations / familles
Pour les organisations, le coach est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle il travaille. Pour les familles, le coach est attentif au contexte et aux contraintes dans lequel évolue le coaché.

Equilibre de l'ensemble du système

Le coach exerce dans la synthèse des intérêts du coaché et de son organisation/sa famille.